Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260225-2026_02_03-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à 19 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le cinq février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
CHAPRON Frédéric
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMON Sophie
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LE GLATIN Dominique
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MARTIN Fabrice
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents :** 18

Secrétaire : Jean-François FRÉVILLE

2026-02-03 : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)
2.3 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Michel RICHARD, Maire donne lecture à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner des biens cadastrés suivants :

- Section YP n°121 superficie 879 m² situé 7b Lotissement de la Roche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien susnommé.

A la demande du notaire Yann LE LEVIER, la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien cadastré H n°561 superficie 1905m² situé 5 rue Saint Sébastien a été annulé.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 24 février 2026
et de la publication le 24 février 2026
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)